



CONTRAT VERT ET BLEU DE LA DORE DANS LE PNR LIVRADOIS FOREZ

Comité de suivi n° 3 - 14 mai 2019

Synthèse des échanges

Personnes présentes :

F. Semiond – Conseil Régional AURA	N. Nogaret – PNR LF
E. Dubourgoux – PNR LF	N. Lefebvre – PNR LF
D. Vergnaud – PNR LF	G. Moiron – PNR LF
P. Esnouf – CEN Auvergne	D. Girault – PNR LF
J. Obstancias – ONF	S. Bret – PNR LF
P. Faure DDT 63	L. Meyer – Chauve Souris Auvergne
S. Tholoniati – Ch Agriculture 63	A. Pons – Thiers Dore et Montagne
B. Fefeu Ch Agriculture 63	S. Perche – TDM
M. Taing – Ambert Livradois Forez	V. Pomme – TDM
S. Boursange - LPO	M. Fournier – TDM
C. Hostein - CBNMC	M. Aznar – Groupe Mammalogique d’Auvergne
M. Chautan – FRChasse AURA	F. Theuriau – Soberco environnement

Déroulé de la présentation :

- Intervention de F. Theuriau Soberco Environnement : Présentation du programme d’actions → Cf. Diaporama.

Synthèse des échanges et interventions :

Concernant les actions proposées dans le cadre des ateliers du mois d’avril :

- **Objectif « Amélioration des milieux aquatiques et humides » :**
 - L’action préalablement identifiée « plan d’action en faveur du crapaud sonneur à ventre jaune » est supprimée. En effet, les actions envisagées présentent des faibles montants ; il n’est donc pas pertinent d’inscrire une fiche dans le cadre du CVB.
 - Le CEN Auvergne valide le portage du « plan d’actions en faveur de la moule perlière sur la Dolore », mais s’interroge sur le bon outil financier à mobiliser. Un plan d’action sur cette espèce emblématique est à l’étude à l’échelle du massif central, mais il est proposé d’inscrire l’action ciblée sur la Dolore dans le CVB afin de pouvoir lancer plus rapidement l’opération.
 - Le GMA valide la proposition d’intégrer l’analyse des continuités écologiques pour les mammifères semi-aquatiques au sein de l’action plus globale proposée par le PNR sur l’identification des points de franchissements routiers ».

- L'ONF apporte des précisions concernant l'action d'amélioration des continuités hydrauliques en tête de bassin versant. Il s'agit d'une étude sur un bassin versant « pilote » (le bassin versant de la Dolore a été choisi), qui permettra de démontrer l'intérêt de travailler sur les têtes de bassin versant et pas seulement en aval des cours d'eau, moyennant des opérations relativement peu coûteuses.
 - Concernant la gestion exemplaire du « secteur des anciennes sablières de Courty », la participation de la ville de Thiers reste à valider. Selon sa décision, le périmètre d'intervention pourra être revu.
 - Concernant le site du bec de Dore, la LPO précise que les actions envisagées ne concernent pas le périmètre de l'Espace Naturel Sensible, mais les milieux périphériques sur lesquels les actions de gestion seraient étendues. Des justifications et des précisions sont attendues dans la fiche action et notamment la maîtrise d'ouvrage.
 - Concernant l'action d'amélioration des connaissances sur les populations d'Odonates, le PNR valide le principe du portage de l'action, mais celle-ci nécessite d'être précisée.
- **Objectif « Valorisation écologique des milieux forestiers » :**
- L'ONF précise les actions proposées :
 - L'action de renforcement de la trame de vieux bois en forêt publique s'articule avec l'action portée par le PNR sur le déploiement d'une trame de vieux bois. L'action sera également réalisée sur le PNR des Volcans d'Auvergne dans le cadre de leur CVB.
 - L'action de renforcement de la trame forestière d'intérêt stratégique pour la continuité écologique s'appliquera uniquement sur un secteur donné (secteur de connexion des Bois Noirs et des Monts du Forez), avec un objectif de renforcement des continuités écologiques forestières. Le CRPF sera également mobilisé (en co-maîtrise d'ouvrage ?) dans le cadre de cette action.
 - Concernant l'action proposée par Chauve-Souris Auvergne relative à la protection des gîtes d'hibernation, il est proposé d'inscrire dans le CVB les 3 sites de Vollore-Ville qui se trouvent dans le périmètre du CVB : galerie de Foncuberte et les 2 mines du Moulin de Cros. D'autres outils financiers pourront être mobilisés pour les autres sites localisés en dehors du bassin versant de la Dore.
 - La Fédération régionale des chasseurs précise l'intérêt de l'action relative au suivi de la bécasse des bois. La Région demande que ces informations figurent dans la fiche action ainsi que l'articulation de cette action avec ce qui est déjà réalisé dans le cadre de la CPO Chasse.
- **Objectif « Renforcement de la biodiversité dans les espaces agricoles » :**
- Les actions communes avec le CT Dore relatives à la réalisation de diagnostics d'exploitation et d'accompagnement collectif des exploitations seront portées uniquement par les structures de conseil agricole. Les « experts biodiversité » (CBNMC, LPO, Fédération de Chasse et Mission Haies) interviendront dans le cadre d'une nouvelle fiche action pour réaliser des diagnostics plus approfondis ou de réaliser un accompagnement spécifique auprès d'exploitations, en lien avec les diagnostics initiaux réalisés et leur domaine d'expertise.
 - Une demande de Bio63 est transmise concernant l'inscription au CVB d'une action relative au développement de la filière Bio. La proposition reste à étudier.

- **Objectif « Prise en compte de la TVB dans la planification et les aménagements » :**
 - Concernant l'action d'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme, les 3 EPCI ciblés ne se sont pas encore positionnés. Leur validation est attendue rapidement.
 - L'action proposée pour la mise en œuvre d'un plan biodiversité à l'échelle de la ZA de Matussière est supprimée : la réalisation de la ZA est déjà bien avancée et l'action arriverait trop tardivement.
 - Une nouvelle action est proposée par la CC TDM concernant la réalisation d'un plan de gestion sur un espace boisé classé (2ha) situé derrière la ZA Champ du Bail à Thiers (proche château de la Chassaigne). La question de l'intérêt de cette action pour la TVB est posée par le comité de suivi en raison de la faible surface du site et de son enclavement. Une vision plus globale est souhaitée pour renforcer les continuités écologiques dans ce secteur.
 - Concernant la mise en place des appels à projets qui seront proposés par le PNR, il est précisé que ce seront les communes lauréates qui devront faire la demande de subvention.
 - L'action relative à la réalisation de travaux en faveur de la trame nocturne reste à préciser : l'action prévoira-t-elle seulement la réalisation de diagnostic à l'échelle des communes ou bien intègre-t-elle également la réalisation de travaux d'amélioration de l'éclairage public en faveur de la biodiversité ? Dans ce dernier cas, les travaux ne pourront être réalisés que par les communes ou le SIEG, qui ont la compétence.
- **Objectif « Renforcement de la sensibilisation et de la communication »**
 - Il est proposé aux EPCI de porter l'action de mise à disposition d'un kit biodiversité à destination des communes. Le PNR propose de rédiger la fiche action et de la soumettre aux EPCI.

Concernant l'adéquation propositions/enjeux :

- Il est précisé qu'il s'agit d'un exercice d'appréciation sommaire permettant de mettre en évidence les enjeux auxquels répond le programme d'actions du CVB tel qu'il est proposé à ce stade, ou bien les enjeux non traités. Il met ainsi en évidence que certains sujets ne seront pas traités ou de manière partielle, tels que le franchissement des routes, le crapaud sonneur à ventre jaune. Les vigilances indiquées permettent également de signaler les enjeux pour lesquels les actions correspondantes ne sont pas encore tout à fait stabilisées.

Concernant les modalités de financement :

- Les différentes possibilités de complément des financements apportés par la Région sont présentées, ainsi que les contraintes liées aux calendriers des autres programmes de financement (FEDER MC, FEDER Région).
- Un mémo résumant les différents cadres de financement sera envoyé aux maîtres d'ouvrage.

La suite de la démarche :

- Afin de pouvoir présenter le dossier de CVB à la commission permanente de la Région de décembre 2019, il est impératif de rendre l'ensemble du dossier fin septembre/début octobre au plus tard. Un nouveau calendrier est donc proposé, il pourra évoluer en fonction des futurs échanges avec la Région.

- Le rendu des fiches actions (1^{ère} version – intégrant toutefois le montant) est attendu pour le 14 juin pour un envoi aux financeurs qui se réunira début juillet. Un modèle de fiche action sera envoyé aux maîtres d'ouvrage.
- Suite à ce comité de financeurs, un retour sera fait à chacun des maîtres d'ouvrage pour qu'ils complètent les fiches actions et renvoient une 2^{ème} version début septembre.
- Un dernier comité de suivi sera organisé en septembre pour finaliser le programme d'actions et faire les derniers arbitrages.
- Il est également rappelé qu'une délibération d'engagement de chacune des structures porteuses est nécessaire pour le dépôt du dossier auprès de la Région. Ces démarches sont à anticiper en prenant en compte la période estivale à venir.